



POLITIQUE RELATIVE AUX PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

PV-03 PRINCIPES GÉNÉRAUX

PV-03-06 Le conseil d'administration s'assure que la direction de l'entreprise lui présente régulièrement sa vision de l'avenir dans le cadre d'un plan stratégique. Celui-ci découle d'une analyse rigoureuse de l'environnement dans lequel l'entreprise exerce ses activités et précise les orientations à privilégier ainsi que les objectifs à poursuivre.